

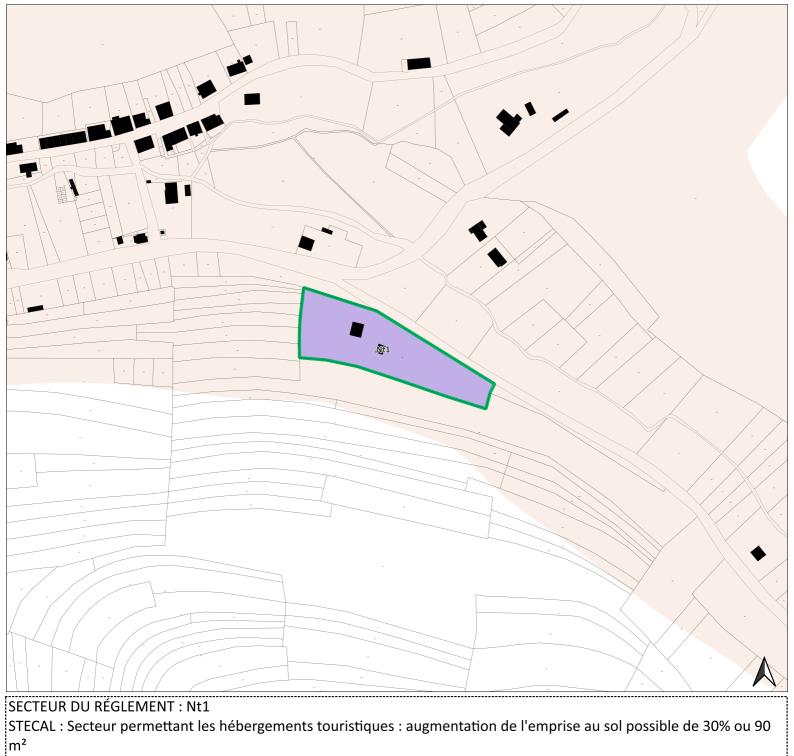
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90 m²

SURFACE (en ha): 0.59

PROJET : ≽ **Þ**ậ**tj**ænent existant

> Projet de construction de deux chalets





ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

Niveaux d'aléa : Fort

Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

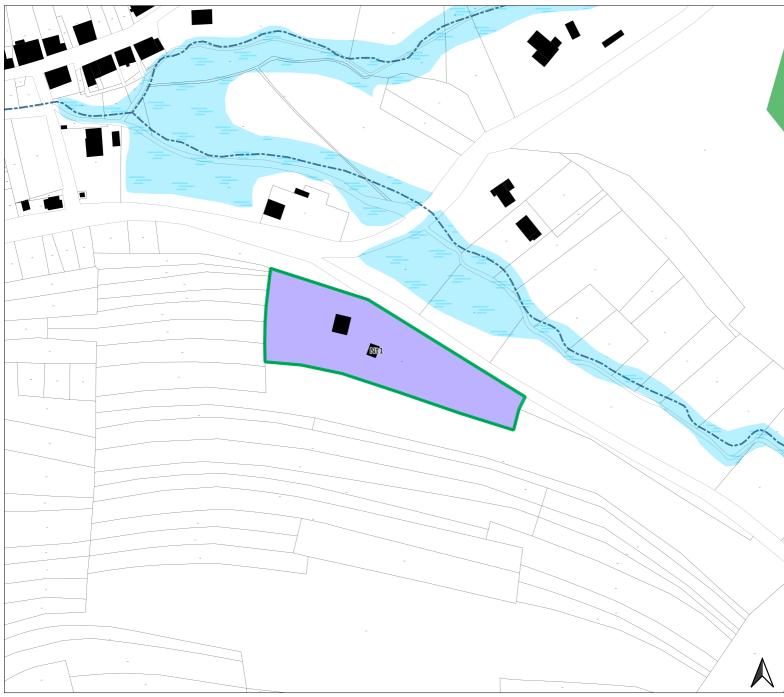
Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

Faible

Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt1

Réserve nationale

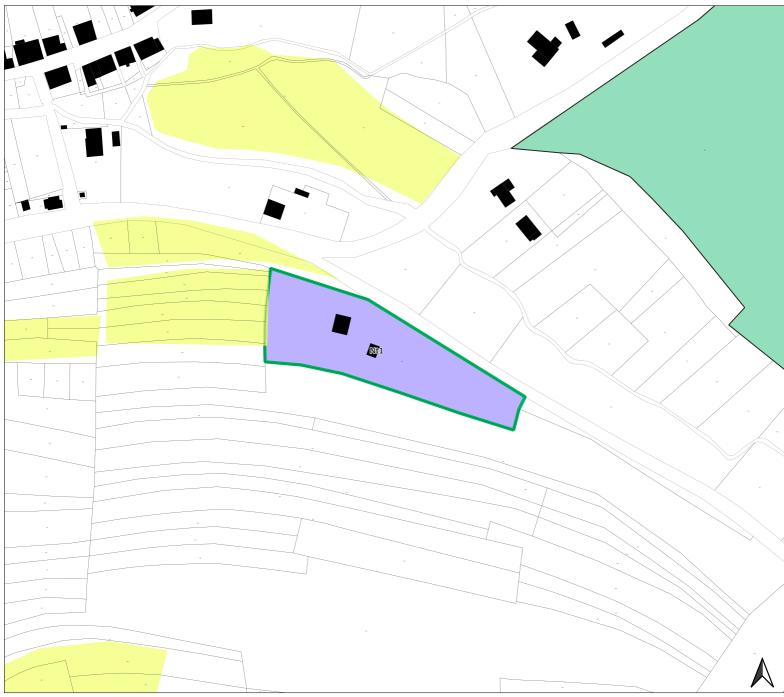
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90

ENJEUX : Le secteur est concerné par une ZNIEFF 2. Le site est entièrement artificialisé.

Délimitation du secteur
 Enjeux environnementaux et paysagers
 Arrêté de Protection de Biotope
 ZNIEFF 1
 ZNIEFF 2
 NATURA 2000
 Zone Humide Effective

Réservoirs trame prairie

 Corridors trame forêt
 Corridors trame forêt
 Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt1

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90

m²

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

□ Délimitation du secteur
 Enjeux agricoles
 □ Bâtiments agricoles
 □ Périmètre ICPE
 □ Périmètre RSD
 □ Registre Parcellaire Graphique 2022